



Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affecté par le bruit
Catégorie 1 (83 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 300m
Catégorie 2 (78 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 250m
Catégorie 3 (73 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 100m
Catégorie 4 (68 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 50m
Catégorie 5 (63 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

Secteur affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affecté par le bruit
Catégorie 1 (86 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 300m
Catégorie 2 (82 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 250m
Catégorie 3 (78 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 100m
Catégorie 4 (74 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 50m
Catégorie 5 (69 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

Secteur affecté par le bruit

—●— Commune -+ Aménagement

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU - H

DECLINAISON
COMMUNE

MISE A JOUR N°6
2023

OULLINS

ANNEXE
C.4.4.2 - Voies bruyantes
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
OPF_ILM_LIAR_VOIES_BRUYANTES_P_OFFICIEL_OULLINS_191152294